



DOMAINE  
MONGEARD-MUGNERET

# BOURGOGNE HAUTES-CÔTES DE NUITS ROUGE "LA CROIX"

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

SUPERFICIE  
DE L'APPELLATION  
**525ha 21a 58ca**

SUPERFICIE  
EN PRODUCTION  
AU DOMAINE  
**1ha 20a 95ca**

SOL  
**Terrains calcaires  
et profonds sur  
marnes argoviennes**

SITUATION  
DU VIGNOBLE  
**Arcenant**

LIEU-DIT  
**"La Croix"**

ALTITUDE  
**405 mètres**

ENCÉPAGEMENT  
**100% Pinot Noir**

ÂGE MOYEN  
DE LA VIGNE  
**16 ans**

VENDANGE  
**Manuelle  
exclusivement,  
tri minutieux**

ÉGRAPPAGE  
**100%**

ÉLEVAGE  
**Fûts de chêne  
de deux vins**

## *Ce que le vin révèle*

Les vins des Hautes-Côtes de Nuits s'expriment avec beaucoup de pureté par leur fraîcheur et l'intensité des fruits rouges et noirs: groseille, framboise, cassis.

## *Ce que la terre confie*

Le vignoble des Hautes-Côtes est situé dans "l'arrière pays", en parallèle de la Côte de Nuits, sur le plateau. Les nombreuses petites vallées aux coteaux bien exposés, généralement au sud et au sud-est, offrent une situation exceptionnelle pour la vigne.

Le climat des Hautes-Côtes est un peu plus rude que celui de la Côte, l'air circule davantage au gré des vallées et des collines, avec des températures descendant à -15°C parfois. Toutefois, les conditions climatiques sont très favorables à la culture de la vigne, l'exposition compensant les influences de l'altitude.

## *Origine et cépage*

En ce pays de Vergy, les moines et chanoines qui possédaient jadis de nombreux vignobles de la Côte, ont contribué à l'étendue du vignoble des Hautes-Côtes, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après le fléau de la crise phylloxérique, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et le drame de la Guerre de 1914, le vignoble s'est replanté en priorité dans la Côte, notamment à cause du morcellement des parcelles et des difficultés de travail des vignes. Malgré cette crise très grave et pour défendre ces vins de qualité, l'Union Syndicale des Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits-St-Georges s'est créée en 1921.

À force de persévérance et après des décennies d'effort, le 4 août 1961, l'Institut National des Appellations d'Origine reconnaît les appellations Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits et Bourgogne Hautes-Côtes de Beaune plantées exclusivement en cépage Pinot Noir et Chardonnay. Ce décret ordonne une analyse et une dégustation obligatoire pour obtenir cette appellation spécifique.



14-16, rue de la Fontaine | 21700 VOSNE-ROMANÉE – FRANCE | Tél. +33 (0)3 80 61 11 95

France - Professionnels & Communication : [info@mongeard.com](mailto:info@mongeard.com)

International : [domaine@mongeard.com](mailto:domaine@mongeard.com)

France - Particuliers & Œnotourisme : [contact@mongeard.com](mailto:contact@mongeard.com)

[WWW.MONGEARD.COM](http://WWW.MONGEARD.COM)